

# COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 18 décembre 2013

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

- M Loustalot qui donne procuration à M Séré
- M Péré qui donne procuration à M Ladesbie
- Mme Amaré qui donne procuration à M Berchon
- M Martell qui donne procuration à M Corsini
- Cristel Mouré (absente)

Secrétaire de séance : Michel Corsini

Lecture du P.V. de séance du 4 octobre 2013. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **1 - Restauration du calvaire : Offre de concours et promesse d'achat :**

La Commune accepte d'être maître d'ouvrage de ces travaux. Les Amis des Sanctuaires s'engagent à s'acquitter des 20% des travaux non couverts par les subventions. L'association La Pyrénéenne s'occupe des taxes foncières et des questions d'assurances. Les biens seront restitués à l'issue des travaux, au bout de 30 ans maximum. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette offre de concours, la promesse d'achat et le transfert de propriété.

### **2 Délibérations budgétaires modificatives**

Le Conseil décide d'effectuer des ajustements de crédits sur les budgets de la Commune et du service d'assainissement

### **3 Désignation des délégués au Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay :**

MM. Ladesbie et Corsini sont désignés en qualité de titulaires, M. Graciaa et Mme Grousset, délégués suppléants.

### **4 Personnel communal :**

#### ***Contrats groupe obligations statutaires***

L'Assemblée décide l'adhésion aux deux contrats d'assurance -groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2014 pour une durée de 3 ans couvrant les obligations statutaires de la collectivité en ce qui concerne le maintien de salaire,

#### ***Adhésion service remplacement CDG64***

Le Conseil décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2014 au service de Remplacement-renfort (Pôle Remplacement-renfort) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

### ***Participation à protection sociale des agents***

La collectivité décide de mettre en place une participation au financement des garanties de protection sociale complémentaire du personnel à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 dans le domaine de la Prévoyance (incapacité, invalidité, décès). La participation de la Commune est de 5 €/mois/agent.

### **5 Déclaration d'intention d'aliéner**

Suite à la vente du 14/16 rue Henri IV, la Commune décide à l'unanimité de ne pas préempter.

### **6 - Questions diverses :**

Organisation de la journée du 22 décembre : Noël des enfants